

4me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur,"

4me. Année.

VOL. IV.

PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC 5 Novembre 1851.

No. 2.

## LE BONNEUR DES SAINTS DANS LE CIEL-

Dans l'Eden jamaje de nuages, Jamais los erreurs de l'expoir ! On voit tout en Dien! ... Les images Brillent de l'éclat du miroir. Ici-bas, souvent tout se voile : L'amour s'éteint sous un adieu, Le calme peut perdre une voile, Une fleur nous cache une étoile, La jeunesse nous cache Dieu.

L'arbre du baume, autour de l'ange, S'exhale en longs flots vaporeux; Comme de l'Indus et du Gange Se parlument les bords heureux. Quand Delhi, reveuse, s'admire Aux ondes des lacs azurós ; Et que la molle Cachemyre Trempe dans l'encem et la myrche L'aile de ses songes dorés.

Les Sera phine, troupe inspirée, Traversent dans de saints transports Le firmament, harpe sacrée Dont leur vol emeut les accords ; Compagne à la fois humble fière ; Leur immortalité les suit ; Ils respirent dans la prière ; lls rayonnent sur la lumière. Comme nos astres sur la nuit-

Quand, sur le vallon de délices. Jesus se iève éblouissant, Les âmes tendent leurs calices Au soutile doux et caressant; Humbles feurs, moissons éternelles, Trésor du dernier maissonneur Les Cherubins ouvrent, près d'elles, Les yeux flamboyans de leurs ailes, · Pour garder les chars du Seigneur

l'étincelans et hauts portiques D'émeraude et de diamant Portent, sur leurs arceaux mystiques, Les annales du firmament. De la science, unique emblème, Là, domine un arbre géant, Renfermant le secret suprême 114 Dicu Grand sorti de lui-même, Du monde sorti da néant.

Autour de la croix qu'on embrasse, Les vierges, sœurs de Gahriel, Voient le séraphin de la grâce Bulancer le lys bleu du ciel ; Sous la coupole d'argyrose, Incomme aux splendeurs d'Ophir, Dans leur sein qu'un doux baume arrose, Leur cour brille, comme un feu roso, Dans un encensoir de saphir-

Elles chantent ; leur voix bénie, Aux sons vaporeux du Nébel, Eulate en perles d'harmonies, Couronne du cygne éternel : C'est la voix de ces chastes femmes, Qu'antendait Thérèse nu saint lieu ; Accords, mélodienses flammes, Qui se perdent, comme des âmes Dans l'accord immense de Dieu.

A. SOUNET.

## ASSURANCES.

On distingue trois sortes d'assurance. l'assurance maritime, l'assurance terrestre et l'assurance sur la vie des hommes.

Assurance maritime. Avant l'invention de la boussole, le navigateur, dirigé seulement par les étoiles n'osnit s'aventurer sur l'immensité de l'océan et ne vogunit que sur des mers qui lui étaient parsititement connues. Le négociant n'avnit donc point de grands risques à courir pour sa fortune parceque son commerce se trouvait renfermé dans d'étroites limites. La boussole vint élargir la mer et donner des mondes entiers au commerce. Muis en même temps elle agrandit les périls et expose la fortune des négocians à de frèquents naufruges. N'osant livrer son présent et son avenir à un fréle esquif, le commerçant s'airête à la vue de tant de dangers; cependant que de richesses à gagner !... Le génie du négoce ne tarda pas à suire disparaître ces obstacles: la chance qu'un seul n'osnit courir, plusieurs en se réunissant l'acceptèrent. Ainsi se forma la première compagnie d'assurance.

Moyennant une légère somme payée par le négociant dont le vaisseau partait, la société d'assurance s'engageait à supporter les pertes du paufrage ou de tout autre malheur, s'il arrivait naufrage on mulheur. Alors pour le marchand la chance de ruine disparut, il n'eut plus à courir que la chance de gain. De cette manière tous y gagnaient, et l'assuré dont la rume de l'expédition se rédusait à la minime perte de su prime, et l'assurance qui n'avait à payer qu'une modique somme repartie sur chacun des membres. D'ailleurs ces pertes étaient amplement compensées par les expéditions heureuses,

On peut définir le mot assurance en luimême et dans son acception la plus générale, un contrat par lequel une ou plusieurs personnes se déchargent complétement des risques auxquels uns chose qui leur appartient peut être exposée, sur une ou plusieurs personnes moyencant une somme convenue à la garantie des risques.

L'assurance répond de tous les dommages resultant des fortunes de mer, mais elle n'est pas tenue des fautes des capitaines et, lorsque le vaisseau fait naufrage, si on summee se sont établics en Danemarck, en

sauve quelque chose, ou si le naufrage n'est pus complet, l'assurance a dreit de retenir co butin.

Les compagnies d'assurance mutuelle se composent d'une réunion de propriétaires qui mettent leurs risques en commun, et s'obligent à sapporter proportionellement a leur intérêt respectif dans l'association, la perte que fera chaque associé. Elle a cela de partienlier que tout assuré est en même temps assureur et que l'on ne peut se fuire assurer qu'en devenant membre de la société.

Tout propriétaire peut faire assurer ses propriétés, mais le locataire ne peut pas faire assurer la maison qu'il occupe, parce qu'il n'a aucun intéret à sa conservation; il peut cependant faire assurer son ménage.

Assurance terrestre. On appelle assurance terrestre celle qui n'a pas pour objet les risques de la navigation. Ce fut à Londres que se formu, en 1684, la première société d'assurance des maisons. Cet exemple fut bientôt suivi par tous les peuples du continent, à l'exception de la France où les premières compagnies d'assurance ne se formèrent qu'en 1816.

Les compagnies d'assurance ne répondent des risques soit de la grêle, soit de l'incendie que l'orsqu'ils ont été purement fortuits et non le résultat de la fante ou de la frande de l'assure.

Assurance sur la vie. L'assurance sur la vie a pour objet de garantir du préjudice que le décès d'une personne peut occusionner à sa famille : c'est-à-due que, par cette espèce de convention, si un père venuit à mourir sans laisser de ressources à sa famille, l'assurance s'enguge à payer à cette famille un capital ou une certaine somme chaque année. Ces assumnces prirent naissance en l'Angleterre. Thomas Allen, évêque d'Oxford, et d'autres personnes demandérent à la reine Anne l'autorisation de s'associer et de s'obliger pour une partie de leurs revenus, afin que l'héritier de chaque souscripteur pût recevoir, à sa mort, une somme fixée d'après le nombre de décès arrivés dans l'année; cette société existe encore sous le nom d'Amiable Society.

Depuis ce temps, ces compagnies d'as-